

LETTRE DES AMIS n° 104

* DATES A RETENIR

. **Samedi 19 juin : Sortie dans le Tarn** (Visite du château de Saint-Géry, de Rabastens et de Gaillac)

Le programme de la journée ainsi que le bulletin d'inscription figurent à la fin de la lettre. Inscrivez-vous sans tarder !

Venez nombreux avec vos amis : ils seront les bienvenus.

. **Rappel** : Le Congrès de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne se tiendra à Toulouse, les 11-12 et 13 juin prochains. Il est encore temps pour s'inscrire (date limite d'inscription : le 4 juin 1993).

Le programme des activités prévues ainsi que le bulletin d'inscription ont été adressés avec la "Lettre des amis" du mois d'avril.

* AVIS DE PUBLICATION

Le 17^e ouvrage de la Collection "Mémoires des Pays d'Oc" vient de paraître.

Il s'agit de "*l'Histoire de Lalande*" dont l'auteur est notre ami, **Émile Bertrand**. Authentique habitant de Lalande où sa famille est installée depuis plusieurs générations - ses ancêtres fabriquaient et installaient des norias ainsi que des châssis utilisés pour la culture des violettes - Émile Bertrand, véritable autodidacte, passionné d'histoire, a retrouvé, dans ses souvenirs et aux nombreux documents qu'il a pu consulter, il nous fait revivre la vie intense, passionnante de ce quartier de Toulouse au cours des cent dernières années. Rien n'a été oublié. C'est là un des grands mérites de son ouvrage.

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



On peut se procurer "*l'Histoire de Lalande*" en retournant le "**Bon de souscription**" dûment rempli, accompagné du chèque de règlement se trouvant à la fin de la lettre, à l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne, 11, boulevard Griffoul-Dorval 31400 Toulouse.

* POUR INFORMATION

1) Le **mardi 8 juin** prochain, à **18 heures**, au **Bazacle 11**, quai Saint-Pierre à Toulouse, **M. Pierre Gérard**, Conservateur général honoraire du Patrimoine, Président d'honneur de notre association, présentera officiellement en compagnie de MM. Guy Mergoil, Henri Descamps, Philippe Delvit, Marc-Ambroise-Rendu, Alem Surre-Garcia, Pierre Veilletet, l'ouvrage "*La Garonne*" paru aux Éditions Privat dans la collection "Rivières et vallées de France".

A l'issue de la cérémonie un cocktail est prévu.

Les Amis des Archives de la Haute-Garonne sont cordialement invités à cette manifestation (R.S.V.P. en téléphonant au 61.23.23.81).

2) Notre ami, **M. Jean Baudy**, vient de publier aux Éditions David Lacour, à Nîmes, un excellent ouvrage très documenté, intitulé : "*Il était une fois le Midi cathare*".

L'auteur, dans cet ouvrage, très clair et bien présenté, montre notamment comment "l'enchaînement d'un phénomène religieux et d'ambitions politiques a permis à l'église de réduire par le fer, le feu et l'Inquisition une spiritualité originale et au roi de France d'annexer le prestigieux comté de Toulouse...".

Il s'agit d'un ouvrage précieux, fort utile pour tous ceux qui s'intéressent à cet épisode particulièrement tragique que fut, dans le Midi toulousain, la Croisade des Albigeois.

3) La Revue "**NÉBOUZAN**" 1993 éditée par la **Société d'Études et Recherches de l'Ancien Pays de Nébouzan** vient de paraître. (133 pages avec de nombreuses illustrations et reproductions de documents. Le tout remarquablement bien présenté.).

Au sommaire nous relevons les articles suivants écrits par nos amis :

Passeports pour l'étranger (Julien Quéreillac)

Les registres paroissiaux de Latoue et Sepx et leurs étranges patronymes (Guy-Pierre Souverville et Yvonne Deparis)

Les États du Comminges de 1540 à 1630 (René Souriac)

Les reconnaissances féodales de Sédeilhac au XVI^e siècle (Guy-Pierre Souverville)...

On peut se procurer la Revue auprès de Mme Marie-Claire Cenci, 149, boulevard Déodat de Séverac, 31300 Toulouse).

4) Centre culturel du Lauragais, Mairie de Nailloux, 31560 Nailloux

“Le Centre Culturel du Lauragais se propose de faire progresser la connaissance du Lauragais (la nature et les hommes) et de diffuser les acquis nouveaux de cette recherche dans la population (conférences, voyages culturels, publications diverses). Des historiens, des professeurs, des médecins, de nombreux érudits locaux travaillent dans ce sens”.

Il propose des conférences sur l’histoire du Lauragais.

Il organise des voyages culturels.

Il met à la disposition du public des cartes régionales, des bibliographies, des reproductions de documents, des dossiers documentaires, des boîtes de diapositives, etc...

Nous remercions bien vivement **Monsieur Georges Méric, Maire de Nailloux, Président du Centre culturel du Lauragais**, qui nous a fait parvenir le catalogue des productions et publications de son association pour l’année 1992.

La liste impressionnante des documents produits témoigne de l’intense activité du “Centre Culturel du Lauragais”. Que l’on en juge !

Au sommaire du catalogue 1992 nous relevons :

- 1) Des publications concernant le Lauragais proprement dit (Essai de définition - limites du Lauragais - la langue - des cartes. Une bibliographie sélective...).
- 2) Des publications concernant les communes de Nailloux, Ayguesvives, Saint-Léon, Baziège, Calmont, Seyre, Cagnac, Auragne, Montgiscard...
- 3) Des travaux relatifs à des thèmes particuliers. Ex : Le Lauragais cathare, Le Lauragais roman...
- 4) De nombreux “dossiers-documents” (photocopies de textes, d’articles de revues, d’extraits d’ouvrages).
- 5) Des “dossiers-documentaires” à consulter sur place.
- 6) Des reproductions de documents.
- 7) Des boîtes de diapositives concernant les bastides du Lauragais, l’Art roman en Lauragais, Le Lauragais cathare - Les paysages du Lauragais.
- 8) De nombreuses cartes au 1/100 000^{ème}.
- 9) Une liste d’ouvrages achetés en 1992.
- 10) Une liste des travaux en cours, notamment un ouvrage collectif intitulé : “*Le Lauragais décimé en 1914-1918*”.

Toutes ces activités, tous ces travaux montrent de manière éloquente, la grande vitalité du “Centre culturel du Lauragais”. Nous adressons à Monsieur Georges Méric, Président et à ses collaborateurs notamment à nos amis MM. Jean Odol, Claude Rivals, Jean-Noël Bouche, Louis Latour, toutes nos félicitations.

On peut entrer en contact avec le Centre culturel du Lauragais en téléphonant à la Mairie de Nailloux au 61.81.30.20.

* AVIS DE RECHERCHE n° 47

L'article IV du décret de l'Assemblée Nationale du 8 août 1790 dit : "Il ne pourra désormais être expédié de **cartouche jaune et infamante** à aucun soldat qu'après une procédure instruite et en vertu d'un jugement prononcé selon les formes usitées dans l'armée pour l'instruction des procédures criminelles et la punition des soldats".

Qui pourrait nous dire ce qu'était une **cartouche jaune et infamante** ?

* AVIS DE RECHERCHE n° 48

Un de nos amis a trouvé dans ses archives personnelles un de ses ancêtres occupant les fonctions de "**commis à cheval des droits réunis**" à l'époque de la Révolution et du Consulat.

A quoi correspondait cette fonction ?

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

Commingeois, vous avez la parole !

Suite à la lettre des Amis n° 102 (pp. 6-10)

Salies et "l'Affaire Pelleport"

Nous avons reçu de notre Ami Jean Dedieu de Salies-du-Salat une réponse concernant les églises de Salies existantes à l'orée de la Révolution française de 1789.

La documentation qu'il nous transmet et qui résulte de documents très authentiques des Archives communales fait ressortir qu'à la fin de l'Ancien Régime il y avait trois églises à Salies.

- 1) l'église **Notre-Dame de Pitié** adossée au rempart et qui est toujours en place,
- 2) l'église de **Saint Vincent** sur la rive droite du Salat, un peu excentrée du cœur de la cité, en limite avec la paroisse de Touille,
- 3) l'église **Saint Pierre** au centre de la cité, contigüe au cimetière paroissial.

L'action de la Révolution

Deux églises ont été détruites en application du décret du 14 vendémiaire an III (5/10/1794) :

- 1) l'église excentrée de Saint-Vincent,
- 2) l'église Saint Pierre.

C'est donc cette dernière qui se rapporte à celle que nous évoquons dans la plainte des Salisiens aux Administrateurs du Département : "*il a été cauze par ces mitions extravagantes que le plus bel édifice du district a été démoly a Salies cetoit une eglise qui servoit pour tenir lassemblée primaire du canton...*" (lettre des Amis n° 102, p. 7).

Jean Dedieu nous signale que cette église devint le premier “temple de la Raison”, qu’une délibération municipale du 23 frimaire an II, dit que “*c’est le lieu le plus propre tant par son étendue que par ses avantages et que la commune recevra avec plaisir les invitations de la Société populaire...*”. Le juge Pelleport était commissaire.

Notre Ami précise que “*le temple fut abandonné pour des raisons pratiques ; il est évident que les fastes patriotiques devaient être assombris dans le cadre du cimetière...*”.

Il nous transmet le document d’adjudication commun pour la démolition des églises Saint-Vincent et Saint Pierre du II frimaire an III (1/12/1794).

Enfin Jean Dedieu nous signale que l’on a retrouvé, apportant une gêne dans le creusement des fosses, des fondations de cet ancien édifice paroissial et que la chapelle qui a été reconstruite sur le lieu est de 1834 et n’a donc rien à voir avec l’église Saint Pierre de l’Ancien Régime.

Restée seule, l’église de Notre-Dame de Pitié devint à Salies le Temple de la Raison où furent célébrées cérémonies et mariages décadaires... Voilà donc pourquoi on retrouve, au Concordat, la nécessité rituelle qui s’impose au curé Pierre Latour qui “*rebénit l’église de Salies*” comme ayant été profanée.

Nous remercions encore notre Ami de Salies, Jean Dedieu, qui nous permet d’éclairer ce point de l’histoire religieuse de sa chère commune dont il surveille attentivement les archives. Et cela nous amène à regretter que dans “*L’état des paroisses du diocèse de Comminges en 1786*” étudié et publié par notre regretté président de la **Société des Études du Comminges**, le docteur A. Sarramon (Paris, B.N., 1968), il manque, sur les 28 paroisses de l’archiprêtré de Salies, les relations concernant Salies même et ses deux annexes de Saint-Vincent et de Touille. Le contexte religieux de Salies eût été mieux connu avant la période révolutionnaire.

Gabriel MANIÈRE

* **RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS PUBLIQUES OCCITANES dans les départements de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (suite)**

Le souvenir de Phœbus, “roi soleil” des Pyrénées

. Château de Montaner près de Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées)

L’inscription “Febus me fe” (Febus me fêc : Fébus m’a fait) accompagne l’écusson écartelé de Foix-Béarn surmontant la grande porte qui s’ouvre dans le donjon du château, construit en 1375 par Gaston IV Comte de Foix et souverain du Béarn sur les plans de l’architecte Sicard de Lordat.

. Hôtel de ville de Foix

Une mosaïque moderne revêtant le sol porte la fière devise des Comtes de Foix “Toco y se gausos” (Touchez-y, si tu oses) assortie de la “foissina” (trident) symbolisant la force et rappelant une étymologie populaire du nom de la ville.

Ces deux inscriptions nous ont été communiquées par M. André Lagarde. Qu’il soit bien vivement remercié !

Continuez à nous adresser des textes en occitan.

* EN PARCOURANT LES REGISTRES NOTARIÉS

Dans le dernier livre publié par les Amis des Archives "*Actes notariés et chicanes villageoises*" j'ai analysé un des modes d'attribution des terres, le plus fréquent, si non le seul sous l'Ancien Régime, le **bail à cens**, encore appelé **tenure à cens** ou simplement **censive** qui consistait pour un seigneur possesseur de terres à confier leur mise en valeur à des paysans - les tenanciers - contre une rente annuelle et perpétuelle, le cens, acquittable en argent et/ou en céréales, cire et poules, le fonds lui-même, la directe, restant la propriété du bailleur. Au cours des siècles, d'autres formes d'affermage des terres sont venues se greffer sur ce système de base (bail à locatairie perpétuelle, bail à mi-fruits, bail à ferme) sans pour autant en modifier le principe de fond, ni les contraintes. Seule la Révolution viendra délivrer le censitaire de ces sujétions devenues, il faut le dire, beaucoup plus vexatoires que pécuniaires.

Dans le même livre, j'évoquais l'existence d'une autre forme de bail - le bail à fief - mais sans m'y attarder car, n'en ayant pas trouvé d'exemple parmi les minutes notariales dépouillées, je pensais qu'il pouvait être relégué au nombre de coutumes désuètes d'une très lointaine féodalité.

Un démenti m'était apporté en consultant les Archives du Tarn, où, sous la cote 3 E -25-41, je découvrais un acte de ce type, établi cinq ans à peine avant "l'abolition des privilèges".

Je vous propose ce texte que j'accompagnerai de quelques commentaires et de plusieurs interrogations que mes recherches ont laissées sans réponse :

"L'an 1785 et le 24^e jour du mois de janvier après-midi dans la devote abbaye de Bonnacombe¹, ordre de Citeaux sise dans le diocèse et sénéchaussée de Rodez sous le regne de Louis seize par devant nous Jean-Antoine Serres, notaire royal du lieu de Carmeaux, résidant à Alby et présents les tesmoins bas nommés, ont été présents Dom Joseph Vernières prieur, dom François Laurens sous prieur, célerier et syndic, dom Augustin Barthe, dom François Dupuy, dom François Laurens grainetier, dom Louis Fourgous, dom Romain Berengues, dom Blanc, dom Antoine Campmas, dom de Mailhan et dom Payen tous religieux de lad. abbaye, lesquels de leur bon gré, avec le consentement d'illustre seigneur Messire Jean Anthoine de Castellias, doyen de l'église, comte de Lyon, Abbé commendataire de lad. Abbaye, par le ministère dud Dom Fourgous son procureur spécialement fondé par acte passé devant MMes Morel et Girard, conseillers du Roy, notaires à Lyon, le 21 mai 1781 duement legalisé, par lui exhibé et de suite retiré, ont baillé et baillent en arrière-fief franc², noble et honoraire à Me François Alary³, avocat au parlement et

¹ Abbaye de Bonnacombe : sixième abbaye cistercienne du Rouergue fondée vers 1166 à l'initiative du comte et de l'évêque de Rodez par douze moines venus du monastère de Candeil en Albigeois. Le monastère est occupé aujourd'hui par une importante communauté de non-violents de l'Arche (Fondation Lanza del Vasto).

² Arrière-fief franc : le terme d'arrière-fief doit être rapproché du ban et de l'arrière-ban. Les vassaux étaient déchargés envers les seigneurs dont ils relevaient immédiatement de l'obligation de service militaire, mais non envers le roi. De là vient que le roi convoquait non seulement le ban mais aussi l'arrière-ban, c'est-à-dire non seulement les fiefs mouvant immédiatement de la couronne mais encore l'arrière-ban, c'est-à-dire les possesseurs de fiefs relevant immédiatement de seigneurs particuliers, appelés pour cette raison arrière-fief.

Cet arrière-fief est qualifié de franc, terme venant s'ajouter à celui de noble ; il s'agit d'une survivance des préoccupations de juristes soucieux de mettre à part les fiefs vassaliques soumis seulement à des obligations dignes d'un homme parfaitement libre.

³ Me François Alary (1744-1824), descendant d'une famille des Alary, seigneurs de Tanus en Albigeois, Avocat en parlement, lieutenant de justice seigneuriale, Receveur général du District

lieutenant principal au Siège de Naucelle, habitant dans son domaine des Peyronnies, paroisse et juridiction dud Naucelle, icy présent, stipulant et acceptant, sçavoir est quatre quartes de terre situées au lieu-dit "à Cassagnoles"⁴ dans la juridiction de Naucelle et confrontant du levant avec pré dud Me Alary et entredeux midy, couchant et sept^{on} avec terre restante auxdits religieux, pour led. Sr Alary, ses heritiers, successeurs et ayant cause en jouir noblement ;

Sous la réservation en faveur de lad. abbaye de la foi et homage qui lui seront rendus dans lad. Abbaye à toute mutation de vassal suivant les us et coutumes de la vicomté de Paris auxquelles led. arrière-fief sera et demeurera pour toujours irrévocablement assujetti ;

Lors de la présentation duquel homage led Sr Alary et les siens seront tenus de donner au prieur de lad Abbaye une paire de gants blancs en signe de la suzeraineté⁵.

En conséquence de tout ce dessus, led. Me Alary les genoux à terre, la tête nue et les mains jointes, sans épée ni éperons a reconnu lesd. Srs religieux pour ses seigneurs suzerains et justiciers et leur a promis par serment sur les saints évangilles ez mains dud Dom prieur d'être bon et fidèle homager et vassal de lad. Abbaye, chercher et soutenir ses intérêts de tout son pouvoir, lui éviter tous dommages et ne rien faire ni attenter contre ses droits.

Lequel homage lesd. Srs Religieux ont pour agréable et ils ont unanimement déclaré que leur intention est que led Me Alary, ses hères, successeurs et ayant cause jouissent pour toujours et à perpétuité dud. arrière-fief avec les honneurs, fruits, profits, prééminences et prérogatives attribués aux homagers des seigneurs justiciers par les arrêts de règlement tant dans les églises de la juridiction de Naucelle qu'en tous autres lieux.

Pour l'observation de tout ce dessus lesd. parties ont fait les obligations et soumissions de droits requises.

Fait et récité ; présens Messire François Antoine d'Alboy de Montrosier, chevalier habitant la ville de Rodés, Me Innocent Jean Louis Pujol avocat en parlement habitant de la ville d'Alby et Me Lambert Serres feudiste habitant de Carmaux. Signés avec toutes parties et nous.

Vernières prieur, f. Laurens sous-prieur et procureur, f. Barthe, f. Dupuy, f. Fourgous, f. Berengues, f. Laurens grenetier, f. Campmas, f. Maillan, f. Payen, f. Blanc, d'Alboy de Montrosier, F. Alary, Pujol, Lambert Serres

Serres notaire royal"

de Sauveterre à la Révolution, Maire de Naucelle, juge de paix. Marié à Marie-Jeanne Merlin de Sauveterre.

⁴ Quatre quartes de terre à "Cassagnoles". A Naucelle la quarte de terre valait 640 m2.

L'origine du toponyme est très lointaine. Cassano, un des mots gaulois qui désignait le chêne, a formé un dérivé entièrement gaulois, la Cassanoïala, lieu planté de chênes. En cet endroit, on trouve aujourd'hui ce même toponyme qui figurait déjà sur une reconnaissance de 1417.

⁵ Une paire de gants blancs. M. de Boutaric auquel je me suis très largement référé pour mes commentaires mentionne "certains devoirs bizarres" qui accompagnaient parfois la prestation de foi et hommage. Ainsi, pour n'en citer qu'un "ce vassal qui étoit obligé de contrefaire l'yvrogne, de chanter une chanson gaillarde à la femme du Seigneur féodal et de danser ensuite à la manière des paisans ; par [un] arrêt, il fut permis aud vassal de faire rendre le devoir par une autre personne de condition "roturière".

Vous avez noté la présence de tous les religieux de l'abbaye, alors que dans d'autres circonstances moins solennelles, ils étaient représentés par leur seul syndic.

Depuis 1712, à la suite d'un arrangement les revenus des biens de Bonnetombe avaient été répartis entre l'abbé commendataire d'une part et les religieux de l'autre ; la grange de Bonnetombe et toute sa mouvance, dont la paroisse de Naucelle, étaient de leur lot. Dans cette directe d'ailleurs, le pouvoir seigneurial était toujours désigné par la personne morale de "Messieurs les religieux de Bonnetombe".

Pourquoi la donation de ces quelques quartes de terre, une cesterée au total prélevée sur une mauvaise "devèse", représentant un millième à peine du contenu du domaine de la grange revêtait-elle pareille importance ?

En fait plus que de récompenser un de leur sujet, par l'abandon d'un insignifiant lopin de terre il s'agissait pour les religieux, en exigeant de l'impétrant un serment solennel accompagné de tout un cérémonial de soumission, de s'assurer de sa fidélité et de son dévouement. Et cet engagement était d'importance, puisque désormais, Me Alary, leur lieutenant de justice à Naucelle allait devoir régler tous leurs litiges temporels.

En contrepartie de cet acte de soumission - *la prestation de foi et hommage* (ici hommage simple) - qui caractérisait le bail à fief et le différenciail du bail à cens, qui, lui, n'exigeait qu'une *reconnaissance*, Me Alary allait jouir de divers avantages honorifiques notamment dans les églises, sur lesquels je dois l'avouer mes recherches m'ont peu éclairé. Peut-être se trouvera-t-il un Ami des Archives qui me fournira matière à compléter mon dossier.

Me Alary remplaçait dans ces fonctions de justice, Me François Maritan qui en son temps avait bénéficié des mêmes avantages et s'en était même prévalu pour se qualifier - à tort semble-t-il - de coseigneur de Naucelle.

Sources et bibliographie

- AD Tarn - Minutes notariales de J.A. Serres
3 E 25-41
- *Traité des droits seigneuriaux et matières féodales* par François de Boutaric, professeur en droit français à l'Université de Toulouse. Nouvelle édition de 1767, revue et corrigée à Toulouse, chez J.F. Forest.
- *La Société féodale, la formation des liens de dépendance* par Marc Bloch, chez Albin-Michel.
- Mes propres recherches sur les droits seigneuriaux dans "*Naucelle, bribes d'histoire*", 1990 et "*Actes notariés et chicanes villageoises*", 1992.

Gilbert IMBERT

* ÇA S'EST PASSÉ EN 93

Il y a 300 ans, en 1693-94, dans le Midi toulousain : une des plus graves crises de subsistances de l'Ancien Régime

La crise de subsistances de 1693-94 est une des plus graves de l'Ancien Régime. Elle intervient dans un contexte politique et économique particulièrement difficile, alors que la France se trouve confrontée à de très graves difficultés financières aggravées par les conséquences funestes de la guerre qui, à partir de 1689, oppose Louis XIV à la plupart des souverains d'Europe¹.

Pour financer l'effort de guerre, les impôts sont augmentés de façon considérable au point que jamais la pression fiscale, dans le royaume, n'a été aussi forte².

Pour bien comprendre l'origine et les différentes étapes du déroulement de la crise de 1693-94, il convient de rappeler que sous l'Ancien Régime, le pain constitue la base de l'alimentation des hommes.

Les rendements étant très faibles, les surfaces cultivées étant réduites en raison de l'assolement biennal, la récolte de grains (blé, seigle) en période normale couvre à peine les besoins de la population. Il suffit que surviennent de mauvaises conditions atmosphériques entraînant des récoltes déficitaires pour qu'aussitôt le spectre de la disette apparaisse avec toutes ses conséquences tragiques : montée de la misère, accroissement de la mortalité, baisse de la natalité pouvant atteindre des proportions inquiétantes.

C'est ce qui se produit en 1691 et 1692 et surtout l'année suivante en 1693. En effet, après une dizaine de récoltes relativement satisfaisantes de 1680 à 1690, la récolte de 1691, dans notre région, s'avère médiocre ainsi que celle de 1692, entraînant une montée sensible des prix des grains à Toulouse, au marché de la Pierre Saint-Géraud³.

Ayant épuisé leurs maigres ressources, les habitants des campagnes les plus démunis : brassiers, colons partiaires, domestiques... quittent leurs villages avec leurs familles pour se réfugier dans les villes où ils espèrent trouver quelques secours auprès des hôpitaux et des institutions charitables.

Dans les villes, la cherté des subsistances entraîne selon un processus bien connu un marasme du secteur artisanal et commercial. Les artisans n'ayant plus de commandes sont bientôt réduits au chômage tandis que les commerçants voient leurs affaires péricliter.

¹ Il s'agit de la guerre de la "Ligue d'Augsbourg" au cours de laquelle la France lutte, à peu près seule, contre la "Grande Alliance" regroupant l'Empire, de nombreux princes allemands, la Savoie, l'Espagne, l'Angleterre et les Provinces-Unies.

² De 1690 à 1695 la taille à Toulouse passe de 36 000 livres à 116 307 livres. Parallèlement le "don gratuit" augmente dans des proportions identiques. En 1692, il s'élève pour les Toulousains à 250 000 livres.

³ En janvier 1690, le setier de blé (93,2 litres) valait 3 livres 4 sous. Deux ans plus tard, en janvier 1692 il vaut 7 livres 12 sous. En janvier 1693, son prix atteint 8 livres 2 sous.

Dans un premier temps, ils vivent sur leurs maigres ressources mais bientôt, ils sont obligés, pour subsister, de vendre meubles, outils de travail, parfois même leurs biens fonciers : terres, maisons... Lorsqu'ils ont épuisé la totalité de leurs ressources, ils viennent grossir le flot des mendiants qui se pressent aux portes des villes.

La misère, la malnutrition provoquent, par ailleurs, un affaiblissement des organismes. La moindre épidémie, bénigne en temps ordinaire, a des effets destructeurs. On assiste alors à une montée catastrophique de la mortalité qui affecte en priorité les plus faibles, c'est-à-dire les jeunes enfants et les personnes âgées. Quant aux naissances, elles diminuent dans des proportions importantes soit à cause du décès des futures mères soit en raison de la baisse des conceptions due à un phénomène bien connu, l'aménorrhée⁴ provoquée par la carence alimentaire.

Au début de l'été 1692, le nombre de pauvres est si important à Toulouse que le Parlement et les capitouls organisent des secours pour les plus démunis et prennent des mesures énergiques pour assurer l'ordre public. Des bureaux de charité sont créés dans chaque capitoulat⁵.

Durant l'hiver de la même année le nombre de mendiants originaires des paroisses environnantes ne cesse de croître. Ils sont si nombreux dans les étables et les granges des faubourgs de la ville qu'il est à craindre des désordres. Inquiet, le Parlement de Toulouse prend un arrêt, le 2 janvier 1693, qui "fait défense et inhibition (aux pauvres) de s'attrouper de nuit et de jour et de porter des armes (épées et pistolets)"⁶

Des mesures de répression sont envisagées contre les mendiants et ceux qui les hébergent. Le Procureur général du Parlement "requiert qu'il plaise à la Cour, je cite : de défendre à tous pauvres, vagabonds et mendiants qui se trouvent dans le ressort (du Parlement) de mendier, de sortir de leurs paroisses, sous peine, contre les hommes, des galères et contre les femmes, du fouet ; de défendre à toutes personnes de donner asile aux dits vagabonds et mendiants plus d'un jour et une nuit..."⁷

Cependant les pluies incessantes de l'hiver et du printemps 1693 laissent présager une récolte catastrophique, bien inférieure à celle des années précédentes.

Les marchés sont de moins en moins approvisionnés en grains. Afin de lutter contre les spéculateurs et les accapareurs, les capitouls, par ordonnance, "enjoignent aux habitants de la ville et du gardiage de faire la déclaration de la quantité de grains qu'ils ont en leur pouvoir et de l'exposer à la vente, au marché, à peine de confiscation."⁸

Tandis que la saison s'avance, la pluie continue toujours à tomber ainsi que le confirme une délibération du "Conseil de Bourgeoisie" datée du 27 mai 1693⁹ dans laquelle il est dit que : "Le

⁴ Absence de flux menstruel qui rend les femmes stériles.

⁵ *Histoire de Toulouse* publiée sous la direction de Philippe Wolff, Privat, 1974, page 306.

⁶ A.D. 31 B 1161.

⁷ A.D. 31 B 1162.

⁸ Archives municipales de Toulouse BB 282 (Annales manuscrites de 1693).

⁹ A.M.T. BB 43.

dérèglement des saisons est si grand par les pluies continuelles, grêles et mauvais temps qu'il fait, il y a environ 4 ou 5 mois, que nous trouvant dans une saison avancée, la récolte dépérissant tous les jours par l'abondance et le débordement des eaux que si Dieu n'a la bonté de nous accorder un temps plus favorable pour la recueillir nous la perdrons entièrement."

■ est demandé, par ailleurs, à la Vierge Marie d'intercéder auprès de Dieu "pour faire cesser le mal contagieux et autres maladies contagieuses" dont sont victimes les Toulousains. Un vœu sera fait par les habitants de la ville. On descendra l'image de la Vierge qui est dans l'église de la Daurade, sur le maître-autel où elle restera exposée pendant huit jours. Le lendemain, 28 mai, une grand-messe sera dite dans la chapelle du Capitole, en l'honneur de la Sainte-Vierge à laquelle assisteront l'ensemble des capitouls et officiers municipaux.

Nous ne savons pas si, à la suite du vœu pieux et des prières publiques qui ont été dites dans la plupart des églises de la ville, les pluies et les intempéries ont cessé. Ce que nous savons, par contre, c'est que la récolte du mois d'août 1693 est comme on pouvait s'y attendre catastrophique. Tandis que des mesures sont prises contre les spéculateurs, des troubles éclatent au marché de la Pierre Saint-Géraud où le prix du grain s'élève de manière spectaculaire (9 livres le setier de blé le 17 août 1693, 10 livres 10 sols en octobre). Au seuil de l'hiver, le manque de nourriture jette sur les routes des milliers et des milliers de pauvres qui mendient leur pain.

Sur le registre de délibérations du Conseil de la Maison de Dieu de la ville de Lavaur le greffier note : "La campagne est remplie de pauvres qui viennent, la plupart, du diocèse d'Albi et de Rodez. Ils marchent nuit et jour. Il s'en trouve de morts dans les fours que personne ne les a vus y entrer (sic). La disette est presque générale dans toute la province. Les paysans ne pouvant secourir tant de passants (qui) restent quelquefois affaiblis par la faim dans les métairies. Et ils sont obligés de les porter sur des charrettes à l'Hôpital. Des familles entières se présentent à la porte de la ville. Ceux qui sont de garde, touchés de leur grande misère n'osent leur refuser l'entrée... Ces passants mendiant le jour secrètement et la nuit se vont jeter (sic) aux portes des maisons avec de grands cris et gémissements... Les jours de marché, la ville est remplie de paysans chargés de leurs meubles pour les vendre pour acheter du pain. Les artisans vendent les outils qui servent à gagner leur vie. Il en meurt beaucoup de faim par tous les endroits."

A Toulouse, comme à Lavaur, la ville est également remplie de pauvres qui trouvent refuge sous les porches des églises, dans les écuries et les granges. La misère est indescriptible. Les hôpitaux, faute de place, ne peuvent plus accueillir les malades dont le nombre ne cesse de croître de jour en jour. En janvier 1694 le setier de blé atteint 15 livres 6 sous, il vaut 15livres 10 sous en avril, 17 livres en mai tandis que le setier de maïs est vendu au même moment 14 livres 10 sous et cela malgré l'achat de blé fait par les capitouls dans la région de Narbonne, apporté à grand frais, au marché de la Pierre Saint-Géraud.

La misère entraîne une montée spectaculaire de la mortalité et une baisse sensible de la natalité dans la plupart des communautés.

A Portet sur Garonne on relève pour les deux années 1693-1694, 37 baptêmes et 140 décès. Les deux années précédentes en 1691-1692 on avait enregistré 68 baptêmes et 59 décès. La situation sur le plan démographique est tout à fait comparable à Vieille-Toulouse et à Mauzac, près de Noé, ainsi que dans la plupart des communautés de la région¹⁰

¹⁰ En 1693-94 on dénombre 21 baptêmes et 44 décès à Vieille-Toulouse, à Mauzac 22 baptêmes et 49 décès.

A Latoue et à Sepx en Comminges, la situation est encore plus catastrophique comme le montrent parfaitement Yvonne Deparis et Guy-Pierre Souverville¹¹.

A Lescure d'Albigeois, la mortalité est si forte que 1/12 des terres est en non-valeur, les propriétaires étant morts sans enfants ou ayant abandonné leurs biens.

Une chose est sûre, un peu partout, le bilan démographique est désastreux. Georges Frêche a calculé qu'à Muret 15 % de la population a disparu entre 1692 et 1694 et 20 à 25 % à Saint-Lys, au Burgaud et à Bruguières¹².

Et même si la récolte de 1694 et surtout celle de 1695 sont relativement satisfaisantes, même si les prix des grains baissent sur les marchés, même si peu à peu la vie normale reprend ses droits, même si tout rentre progressivement dans l'ordre : les villes se vidant des pauvres qui rentrent dans leurs paroisses d'origine, même si la vie de nouveau l'emporte sur la mort, il n'en reste pas moins que le bilan est lourd. La crise de subsistances de 1693-94 a été une des plus graves de l'Ancien Régime. Elle a particulièrement marqué les esprits et laissé des traces profondes et durables¹³. Et cela d'autant plus, que quelques années plus tard, en 1709-1710 et 1712-1713 deux nouvelles crises de subsistances, tout aussi graves, se produiront qui feront de la fin du règne de Louis XIV une des périodes les plus tragiques de notre histoire.

Gilbert FLOUTARD

¹¹ Voir la "Petite Bibliothèque" n° 45 qui accompagne la lettre n° 104.

¹² G. Frêche, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées, au siècle des lumières (vers 1670-1789)*, éd. Cujas, 1974.

¹³ Les rôles de capitation établis dans chaque communauté, en 1695, font apparaître un nombre important de mendiants. A Saint-Cirgue d'Aigou, dans le diocèse d'Albi, 13,3 % des feux de capitation sont désignés comme mendiants. A Belbèze lès Toulouse 15 %, à Lacournaudric 21 %.

SORTIE DANS LA VALLÉE DU TARN

Samedi 19 juin 1993

Départ

Rendez-vous à **8 h 15**, Allées Georges Pompidou (parking de l'ancienne École vétérinaire) où se trouvera le car.

Départ à **8 h 30 précises**.

9 h 30 : Accueil au **château de Saint-Géry** par la famille **O'Byrne** propriétaire du château.
Visite du château sous la conduite de **M. Ahlsell de Toulza**, Professeur à l'École des Beaux-Arts, Conservateur du Musée de Rabastens.
Visite de Notre-Dame du Bourg et du Musée de Rabastens.

Vers 12 h 30 : déjeuner à Rabastens au **restaurant le "Pré Vert"**, promenade des Lices.

Vers 15 h : départ pour Gaillac.

Accueil par **M. Bertrand de Viviès**, Conservateur des Musées de Gaillac et du Patrimoine.

Visite de la ville, des vieux quartiers, de la maison de Pierre de Brens où se trouve le musée du compagnonnage, de la vigne et du vin.

Retour prévu à Toulouse vers 19 heures.

Le bulletin ci-dessous dûment rempli est à retourner,
accompagné du chèque libellé à l'ordre de
l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne
à Mme Monique CAU, 69, av. Victor Ségoffin 31400 TOULOUSE
avant le **mardi 15 juin**

✂.....

Nom et prénom :

Adresse :

..... N° tél :

Nombre de personnes prenant le car :

Nombre de personnes utilisant leur voiture :

Ci-joint mon chèque de 165 F x = F

Pour ceux qui utilisent leur voiture 135 F x = F

Date et signature :

T.S.V.P.

MENU

Apéritif : Kir à la mûre sauvage
Salade composée : avocat, kiwi, crabe
Canette fermière aux olives
Charlotte aux fruits

Vin : Gaillac A.O.C.
Café



A l'intention de nos amis qui utilisent leur voiture personnelle :
“La visite promenade n'étant pas un rallye automobile,
les véhicules ne circulent pas en convoi.
Ils circulent sous la seule responsabilité de leur conducteur
qui doit respecter les règles du code de la route”

A, le 1993
Signature du conducteur :

BON DE SOUSCRIPTION

à retourner à l'Association

LES AMIS DES ARCHIVES
DE LA HAUTE-GARONNE

11, BD GRIFFOUL-DORVAL - 31400 TOULOUSE

accompagné du chèque de règlement
libellé à l'ordre de l'Association

.....
Nom et Prénom : M.....
.....
Adresse
.....

souscrit à exemplaire(s) du livre

HISTOIRE DE LALANDE

au prix de 85 F l'exemplaire

Je souhaite recevoir le livre à mon domicile
(dans ce cas j'ajoute 20 F au prix du livre)

Je retirerai le livre chez l'auteur,
M. Emile Bertrand
374, avenue de Fronton
31200 TOULOUSE
61.47.81.19

MEMOIRES DES PAYS D'OC

Emile BERTRAND

HISTOIRE DE LALANDE



LES MARAICHERS ET LES VIOLETTES

1993

ASSOCIATION DES AMIS DES ARCHIVES

DE LA HAUTE GARONNE

Couverture quadrichromie
160 pages
Nombreux plans
8 planches photos hors texte

TABLE DES MATIÈRES

FACE

nt-propos

PREMIÈRE PARTIE :

HISTORIQUE DE LA GRANDE LANDE DE LALANDE

- Antiquités à Lalande et dans la région
- La Lande et Le Camville du XVIème au XVIIIème siècles
- Les plus anciens quartiers de Lalande
- Les fourches patibulaires
- Attaque de la diligence
- La bataille de Toulouse
- Les inondations
- Les grandes propriétés du XVIème au XVIIIème siècles
- Les anciennes villas de Lalande
- Les principaux propriétaires en 1906
- Les dizéniers

DEUXIEME PARTIE :

LALANDE AU XXème SIECLE

Chapitre premier : Le monde du travail

- La maison toulousaine
- Les maraîchers
- La violette
- Le marché Arnaud-Bernard
- Le M.I.N.
- Les commerçants, artisans et autres professions (1906-1910)

Chapitre 2 : Les loisirs

- Les fêtes et coutumes vers 1900
- Divers emplacements de la Baloché
- Les sociétés sportives et artistiques
- La salle des fêtes

Chapitre 3 : Les communications

- 1 - Routes, chemins et rues
- 2 - Bureau de Poste
- 3 - Les canaux
- 4 - Le chemin de fer
- 5 - Les transports en commun

Chapitre 4 : Les écoles

- 1 - Les différentes écoles
- 2 - Le groupe scolaire de la place publique
- 3 - Liste des directeurs et directrices depuis 1836
- 4 - Écoles des différents quartiers
- 5 - École privée des religieuses

Chapitre 5 : La vie religieuse

- 1 - La paroisse
- 2 - L'incendie
- 3 - Le presbytère et ses divers emplacements
- 4 - Liste des curés de Lalande depuis 1775
- 5 - Création de nouvelles paroisses
- 6 - Paroisse créée en même temps que Lalande
- 7 - Paroisse détachée de Croix-Daurade

Chapitre 6 : Les associations

- 1 - Société de Secours Mutuel (Saint-Blaise)
- 2 - Les Anciens Combattants
- 3 - Le comité de quartier
- 4 - Le Club des Violettes
- 5 - Lalande vue par une jeune parisienne en 1915
- 6 - Liste des Maires de Toulouse

CONCLUSION